

# Les Imbattables « Produits frais »

Nous vous garantissons des prix imbattables sur des fruits, légumes, viandes, poissons...  
(dans le strict respect de la réglementation- interdiction de revendre à perte).

Et si, malgré nos précautions, vous trouvez un produit moins cher ailleurs, nous vous remboursons deux (2) fois la différence.

## 1 Produits concernés

Chaque semaine, **un ou plusieurs produit(s) différent(s)** provenant des rayons produits frais traditionnel sera(ont) **signalé(s)** comme « imbattable » en magasin.

Seuls ces produits pourront bénéficier de la garantie « prix imbattable » pendant la durée indiquée dans l'offre.

## 2 Magasins Participants

Seuls les **hypermarchés à enseigne Carrefour**, les **supermarchés à enseigne Market ou Carrefour Market ainsi que les supermarchés Supeco** situés en France métropolitaine, ainsi que leurs Drives, proposent la présente garantie « Prix imbattables – Produits frais ».

Autrement dit, les autres enseignes du Groupe Carrefour (*Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Montagne...*) et les boutiques des stations d'autoroute ne proposent pas la présente Garantie.

## 3 Magasins concurrents

Sont considérés comme des magasins concurrents les **magasins de la grande distribution généraliste et spécialisée (et leurs Drives)** proposant le même type de produits et services que les Magasins Participants et ayant le même mode de distribution.

**Sont donc notamment exclus** les produits proposés par les réseaux de vente à distance (vente par correspondance, Internet...), par des grossistes ou par les soldeurs.

Le magasin concurrent doit être **situé en France métropolitaine et au maximum à 15 km** (*distance entendue par la route*) du magasin qui vous a vendu le produit.

# Procédure de remboursement

## ➤ Quand nous contacter ?

Vous devez nous transmettre l'intégralité des documents requis dans un délai de **15 jours calendaires** suivant la date d'achat du produit dans l'un des magasins participants.

## ➤ Comment nous contacter ?

- Via Internet, en vous connectant sur le site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) à l'adresse suivante <https://www.carrefour.fr/edito/les-imbattables/produits-frais/remboursement-fruits-legumes>

## ➤ Informations requises lors de votre demande de remboursement :

- Nom, prénom, adresse postale,
- Adresse électronique (*obligatoire uniquement en cas de demande de remboursement via Internet*),
- Téléphone (*facultatif*),
- Numéro de carte de fidélité (*obligatoire uniquement en cas de demande de remboursement sur le Compte Fidélité*),
- Localisation magasin Carrefour,
- Localisation du magasin concurrent et nom de l'enseigne,
- Prix au kg du produit acheté chez Carrefour, ainsi que son origine, sa catégorie, son calibre, sa quantité (pièce ou kg en fonction des produits)
- Prix au kg du produit acheté dans le magasin concurrent, ainsi que son origine, sa catégorie, son calibre, sa quantité (pièce ou kg en fonction des produits)
- Date d'achat,
- Photocopie ticket de caisse Carrefour,
- Preuve du prix pratiqué par le magasin concurrent.

## ➤ Pour bénéficier du remboursement de la différence :

Le produit concerné doit **obligatoirement** être acheté **dans l'un des Magasins Participants** (*envoi d'une copie du ticket de caisse pour preuve d'achat obligatoire*).

En outre, vous devez également apporter la preuve du prix pratiqué par le magasin concurrent (*facture proforma (avec date, cachet et signature), ticket de caisse, ou tout autre document probant ...*).

**Ce document devra prouver que le magasin concurrent pratiquait un prix inférieur au Magasin Participant le jour même de votre achat.**

Il est précisé que nous pourrions être amenés à vérifier par nous-mêmes le prix pratiqué par le magasin concurrent.

Les produits doivent être **comparables** (même origine, même catégorie, même calibre) et **vendus dans les mêmes conditions** par le magasin concurrent (*les produits vendus en liquidation ou en promotion ne sont pas concernés*).

## ➤ Modalités du remboursement :

- Le remboursement sera effectué **en bon(s) d'achat**, ou, si vous le préférez, il sera directement **crédité sur votre compte fidélité** (*si vous être adhérent au programme de fidélité et que vous avez renseigné votre n° de carte de fidélité*).

- Le remboursement de la différence sera calculé sur la base des prix de vente des produits concernés réellement pratiqués par le magasin participant et par le magasin concurrent. **Seront donc exclues toutes formes de remises différées** liées à ces produits (c'est-à-dire toutes réductions à valoir sur les prochains achats) et **les erreurs d'impression ou d'affichage** de notre concurrent qui aura signalé ces erreurs par l'apposition d'errata dans son magasin.